



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 17 novembre 2021
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2021.BVD.4395
Classification : -

Interlaken, Mittengrabenstrasse 20, bâtiment de remplacement de la salle de sport, crédit d'engagement pour la réalisation

1. Objet

Le complexe sportif du gymnase d'Interlaken, arrivé au terme de son cycle de vie, sera remplacé par une salle de sport triple. En tant que co-utilisatrice de l'installation, la commune d'Interlaken participe au financement de la nouvelle salle de sport. Le crédit de réalisation demandé, d'un montant de 13,4 millions de francs (coûts totaux de 14,9 millions de francs, desquels sont déduits les crédits d'étude déjà approuvés de 1,5 million de francs) doit permettre de financer la part cantonale des mesures de construction prévues, la salle de sport provisoire et les équipements.

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Loisir sport et détente, (biens immobiliers: gros-œuvre 1)	4 100 000	80 ans
Loisir sport et détente, biens immobiliers (second œuvre)	8 580 000	25 ans
Loisir sport et détente, biens immobiliers (second œuvre)	1 500 000	20 mois

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
CHF 14 180 000	CHF 14 180 000	-	8 %

Explications sur les différents sous-totaux

Aucune

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

En mio de CHF	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Réserve
Selon le présent arrêté	14.18	0.1	0.5	0.5	8	4.08		1
Selon le plan d'investissement 18.08.2021	15.3	0.1	0.5	0.5	10	3.1		1.1

Concernant les écarts entre le plan d'investissement et l'autorisation de dépenses, voir les explications figurant au chiffre 4.6 du rapport.

La liste ci-dessus ne mentionne que les frais d'investissement de l'INC. Les coûts totaux figurant dans l'arrêté sur le crédit comprennent aussi les dépenses de 0,72 million de francs à la charge du compte de résultats de l'INC pour l'équipement.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
Loisir sport et détente, (biens immobiliers : gros-œuvre 1)	51 250
Loisir sport et détente, biens immobiliers (second œuvre)	343 200
Loisir sport et détente, biens immobiliers (second œuvre)	900 000

Les éléments de construction à remplacer sont amortis et n'entraînent pas de charges d'amortissement extraordinaires.

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Aucun

6. Explications et commentaires

Aucun